

Quels engagements ?

De la part de la structure ambulatoire (CMP, CSAPA)

Allez vers...

- Identifier les patients du CMP ou du CSAPA ne bénéficiant pas d'un suivi par un médecin traitant ou ne l'ayant pas consulté dans les deux ans.
- Faciliter l'accès à des avis, à des conseils, à des expertises pour les patients suivis par les médecins généralistes engagés dans le projet.
- Transmettre régulièrement les informations nécessaires à la coordination des soins.

Organisation de staffs communs pour les situations complexes

- Mobiliser l'équipe référente lorsque les situations sont portées à l'ordre du jour.
- Organiser un staff de 2 heures tous les mois (ou tous les 2 mois) animé par un professionnel soignant de la structure (psychiatre, médecin addictologue).
- Mettre à disposition une salle pour organiser des staffs (optionnel).

Stages partagés

- Identifier un psychiatre MSU référent pour l'interne.
- Accompagner l'interne avec une IDE pour gérer les invitations aux consultations somatiques (prévention, pathologies chroniques), assurer le suivi si nécessaire, et gérer la file active des patients.
- Mettre à disposition un cabinet de consultation pour les consultations de l'interne.

De la part du médecin généraliste

Allez vers...

- Prendre en charge jusqu'à 5 patients du CMP ou du CSAPA ne bénéficiant pas de médecin traitant (dont éventuellement un à domicile à proximité du cabinet).

Organisation de staffs communs pour les situations complexes

- Participer à un staff indemnisé de 1 h 30 tous les mois (ou tous les 2 mois) animé par un professionnel soignant de la structure (psychiatre, médecin addictologue).

Stages partagés

- Accueillir et accompagner un interne 2 j./semaine au cabinet et 1 j. au CMP pour la supervision des soins somatiques (par un binôme ou trinôme de MG sur le territoire).
- Assurer la supervision de l'interne.

Exemple de maquette SASPAS – Stage ambulatoire en Soins primaires en autonomie supervisée (stage partagé dans un CMP)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM	Cabinet MSU MG 1		Cabinet MSU MG 2	CMP MSU Psy	CMP soins somatiques MSU MG 3
PM	Cabinet MSU MG 1	Cabinet MSU MG 2		CMP MSU Psy	CMP soins somatiques MSU MG 3

MSU MG : Maître de stage universitaire – Médecin généraliste
MSU Psy : Maître de stage universitaire – Psychiatre



Contacts et informations

Pr Michel NOUGAIREDE

Référent médical du projet

michel.nougairède@gmail.com

06.60.87.92.92

Aurore MÉRIGOU

Cheffe de projet territorial DAC 92 Nord

aurore.merigou@dac92nord.fr

06.38.14.31.85

01.71.90.50.50

En partenariat avec



Santé des patients psychiatriques

Expérimentation territoriale pour l'amélioration des prises en charge



à destination
des médecins généralistes,
des IDE, des CMP et des CSAPA

Responsable éditorial

DAC Santé 92 Nord – Le KUBIK – 9 allée des Barbanniers – 92230 Gennevilliers.

Septembre 2021.
Ne pas jeter sur la voie publique.



Les enjeux du projet

L'espérance de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques est écourtée de 10 à 20 ans¹. **De nombreux patients suivis en psychiatrie ne consultent pas de médecin généraliste pour la prise en charge de leurs troubles somatiques.**

Des propositions ont été réalisées par un groupe de travail constitué de professionnels des soins primaires, coordonné par le Pr Michel NOUGAIREDE et le DAC Sémaphore Santé 92 Nord. Ces propositions permettent de **favoriser un travail de coopération entre les acteurs de soins primaires et les acteurs de psychiatrie**, sur le territoire de coordination 92 Nord (Hauts-de-Seine).

Des objectifs multiples

- **Faciliter l'orientation des patients** suivis par un médecin généraliste vers les ressources de psychiatrie et d'addictologie en ambulatoire (notamment CMP et CSAPA).
- **Faciliter l'accès à un médecin généraliste traitant** pour chaque patient suivi en CMP ou CSAPA (soins en secteur 1 de proximité avec des délais raisonnables).
- **Renforcer les liens** entre les soins primaires, la psychiatrie et l'addictologie (consultations communes, staffs pluri-professionnels, formations communes, outils de communication partagés).
- **Coordonner les soins primaires à domicile** en assurant des transmissions régulières par l'infirmier diplômé d'État (IDE) au cercle de soins du patient.
- **Proposer aux internes un stage ambulatoire** en autonomie sur un même territoire :
 - deux jours en CMP adulte (et/ou CSAPA) dont une journée avec un maître de stage universitaire (MSU) psychiatre et une journée au CMP (et/ou CSAPA) pour les soins somatiques de prévention, dépistage et suivi des pathologies chroniques sous la supervision d'un MSU médecin généraliste;
 - deux jours de consultation en cabinet de médecine générale.

Le rôle de l'interne, avec l'aide de ses MSU médecins généralistes (MG), sera d'améliorer la coordination des soins ville – CMP/CSAPA, de renforcer le lien des patients avec leur médecin traitant ou d'en trouver un, et de venir en support des médecins traitants (MT) autant que de besoin.



Des propositions pragmatiques à l'échelle d'un territoire

Cette expérimentation envisage des solutions pragmatiques, faisables, efficaces et reproductibles sur un territoire, soit une ou deux communes de proximité :

1. « **Aller vers...** » : trouver un médecin traitant pour chaque patient en CMP et/ou CSAPA, dont ceux qui n'arrivent pas à se rendre dans un cabinet médical avec le soutien du psychiatre. Le CMP (et/ou CSAPA) adresse les patients qui le souhaitent à leur médecin traitant s'il est volontaire pour une consultation de prévention/dépistage. Un médiateur en parcours de soins au sein du DAC 92 Nord pourra accompagner les patients suivis dans le cadre de cette expérimentation.
2. **Staffs patients et/ou une formation académique, voire des consultations d'évaluation** de psychiatrie en secteur 1 pour des cas complexes.
3. **Stages d'internes de MG en autonomie en CMP adultes ou CSAPA** : sur un territoire 2 jours chez 2 MSU MG et 2 jours CMP adultes et/ou CSAPA.

Un mode de déploiement adapté à chaque territoire

Indissociables dans le projet, ces propositions peuvent être mises en œuvre progressivement **selon les besoins et la disponibilité des professionnels sur chaque territoire**. Pour participer à l'expérimentation, on doit adhérer à la proposition 1.

Quels apports ?

Pour la structure ambulatoire (CMP, CSAPA)

Allez vers...

- Bénéficier d'une aide pour trouver des MT afin d'assurer le suivi des patients du CMP et/ou du CSAPA en carence de suivi somatique.
- Proposer aux patients atteints de maladies chroniques des suivis coordonnés et des consultations de prévention.
- Bénéficier d'un médiateur en parcours de soins pour accompagner les patients suivis dans le cadre de cette expérimentation.

Organisation de staffs communs pour les situations complexes

- Faciliter les échanges pluri-professionnels autour des cas complexes.
- Contribuer par la supervision à une démarche d'amélioration continue des pratiques.
- Rencontrer les acteurs de ville lors de formations/staffs développés en fonction des besoins identifiés.
- Développer le travail en réseau avec les professionnels du territoire de proximité.

Stages partagés

- Devenir maître de stage.
- Développer le réseau des correspondants sur le territoire.
- Former des internes, bénéficier de leurs interventions dans la coordination avec les soins primaires.

Pour le médecin généraliste

Allez vers...

- Proposer des suivis coordonnés et des consultations de prévention aux patients atteints de maladies psychiatriques et/ou souffrant d'addiction.
 - Bénéficier d'un accès facilité au CMP et ou au CSAPA pour des avis, des conseils, des expertises.
 - Développer le travail en réseau avec les professionnels du territoire de proximité.
 - Bénéficier régulièrement des informations nécessaires à la coordination des soins.
 - Bénéficier d'un médiateur en parcours de soins pour accompagner les patients suivis dans le cadre de cette expérimentation.
- Le médiateur en parcours de soins pourra proposer aux bénéficiaires les actions suivantes :
- élaboration d'une évaluation initiale de la situation ;

- élaboration d'un projet d'accompagnement ;
- aide à l'accès aux soins et aux soins de support ;
- orientation vers les structures sociales adéquates ;
- accompagnement physique lors des rendez-vous médicaux ;
- aide pour trouver un médecin traitant, un service de soins infirmiers à domicile, etc.

Pour faire une demande, vous pouvez contacter la régulatrice du DAC :

- par téléphone : 01.71.90.50.35 ou 06.58.41.74.56
- par e-mail : inclusion@dac92nord.fr

Organisation de staffs communs pour les situations complexes

- Faciliter les échanges pluri-professionnels autour des cas complexes.
- Contribuer par la supervision à une démarche d'amélioration continue des pratiques.
- Bénéficier de formations développées en fonction des besoins identifiés.
- Développer le travail en partenariat avec les professionnels du territoire de proximité.

Stages partagés

- Devenir maître de stage universitaire :
 - partager ses connaissances, transmettre ses compétences et son savoir-faire, échanger avec la nouvelle génération ;
 - se constituer un réseau de jeunes médecins dans une perspective de remplacements ou de succession ;
 - bénéficier d'une formation pour devenir MSU ;
 - être indemnisé du temps passé auprès de l'interne en percevant le montant des honoraires des actes réalisés par l'interne + des honoraires pédagogiques.
- Former les futurs généralistes à une approche innovante combinant médecine générale, psychiatrie et coordination des prises en charge.

Pour le patient

- Si besoin : être aidé pour trouver un médecin traitant et d'autres offres de soins spécialisés.
- Bénéficier d'un suivi mieux coordonné entre la ville et le CMP, incluant la prévention et les dépistages.
- En soutien au MT, avoir la possibilité de consultations somatiques au CMP.

Un médiateur en parcours de soins au sein du DAC 92 Nord pourra accompagner les patients suivis dans le cadre de cette expérimentation.

¹ M. Coldefy et C. Gandré, « Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères : une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée », dans IRDES, *Questions d'économie de la santé* n° 237 – septembre 2018.